

---

---

## Procès-verbal de la séance du Bureau du 7 février 2011

---

---

### SOMMAIRE

<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 4)
<i>Appel nominal</i>	(p. 4)
<i>Dépôts de pouvoirs</i>	(p. 4)
<i>Adoption du procès-verbal du Bureau du 13 décembre 2010</i>	(p. 4)
<b>N° B-2011-2068</b> <i>Chassieu - Acquisition de la partie privée de la rue Blaise Pascal et classement dans le domaine public de voirie communautaire -</i>	(p. 4)
<b>N° B-2011-2069</b> <i>Saint Priest - Acquisition des lots n° 249, 231, 250, 224, 1063 et 1064 dépendant de la copropriété Les Alpes située 7, rue Juliette Récamier et appartenant à M. Meddour et Mme Oumeddour - Abrogation de la décision du Bureau N° B-2006-4482 du 4 septembre 2006 -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2070</b> <i>Saint Priest - Acquisition du lot n° 17 dépendant de la copropriété Les Alpes située 22, rue Maréchal Leclerc et appartenant aux conjoints Braichet - Abrogation de la décision du Bureau N° B-2007-4965 du 26 février 2007 -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2071</b> <i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle située 640, route de la Nation et appartenant aux époux Poizat - Abrogation de la décision du Bureau N° B-2010-1986 du 13 décembre 2010 -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2072</b> <i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 645, route de la Nation et appartenant aux conjoints Lalanne - Abrogation de la décision du Bureau N° B-2010-1984 du 13 décembre 2010 -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2073</b> <i>Villeurbanne - Acquisition de 3 parcelles de terrain situées 51, rue Emile Descorps et appartenant à la Société Gonnet et Cie -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2074</b> <i>Villeurbanne - Acquisition de 3 parcelles de terrain situées 108-110, rue Léon Blum et angle rue Emile Descorps et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) Pitance -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2075</b> <i>Décines Charpieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située 162, rue Jean Jaurès et appartenant à la commune -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2076</b> <i>Neuville sur Saône - Acquisition de la parcelle AD 408 appartenant à la société Sanofi, dans le cadre de la réalisation d'une station d'épuration et promesse unilatérale de vente d'un tènement d'environ 9,49 hectares sur le secteur en Champagne au profit de Sanofi Pasteur -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2077</b> <i>Curis au Mont d'Or - Acquisition d'une parcelle de terrain située 626, rue du Pontet et appartenant à la SCI les Trois Y -</i>	(p. 5)
<b>N° B-2011-2078</b> <i>Meyzieu - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue des Mimosas lieu-dit Le Carreau à Meyzieu et appartenant à l'association syndicale des propriétaires du domaine de la Combe aux Loups -</i>	(p. 5)

<b>N° B-2011-2079</b>	<i>Sathonay Village - Acquisition d'une parcelle de terrain située lieudit les Vosières et appartenant aux époux Bagard -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2080</b>	<i>Rillieux la Pape - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue de Rome et appartenant à la SAS Novade -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2081</b>	<i>Lyon 5° - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Noyers et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2082</b>	<i>Mions - Joliot Curie - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer un avenant n° 2 -</i>	(p. 7)
<b>N° B-2011-2083</b>	<i>Irigny - Acquisition d'une parcelle de terrain bâtie située 5, rue du Marjolet et appartenant à la SCI JLPI -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2084</b>	<i>Irigny - Acquisition d'une parcelle de terrain bâtie située 1 et 3, rue du Marjolet et appartenant à M. Francis Barry - Abrogation de la décision N° B-2010-1924 du 15 novembre 2010 -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2085</b>	<i>Saint Priest - Acquisition du lot n° 8 du lotissement situé 12, rue Maréchal Leclerc et appartenant à Mme Viggiani -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2086</b>	<i>Saint Priest - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat, de terrains communautaires situés route d'Heyrieux -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2087</b>	<i>Saint Genis Laval - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon Habitat de l'immeuble situé 1 bis, impasse Marion -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2088</b>	<i>Saint Genis Laval - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un immeuble situé 3, rue Froide -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2089</b>	<i>Saint Genis Laval - Revente, à la société Alliade Habitat, de l'immeuble situé 62, rue de Collonges -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2090</b>	<i>Lyon 4° - Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2091</b>	<i>Lyon 4° - Requalification de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2092</b>	<i>Lyon 8° - Aménagement de la ZAC Mermoz Nord - Eviction d'un commerce situé 127, avenue Jean Mermoz et appartenant à M. Hacène Omar - Approbation d'une convention -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2093</b>	<i>Lyon 8° - Aménagement de la ZAC Mermoz Nord - Eviction d'un commerce situé 137, avenue Jean Mermoz et appartenant à la SARL Opan III - Prise en charge des frais de dissolution et de liquidation de la société -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2094</b>	<i>Ecully - Lyon 9° - Dommages subis par l'immeuble les Allées Vertes sur son système d'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement du Parc du Vallon des Gorges de la Duchère - Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Cité Nouvelle, propriétaire dudit immeuble -</i>	(p. 7)
<b>N° B-2011-2095</b>	<i>Lyon 8° - Aménagement de la ZAC Mermoz Nord - Eviction d'un commerce situé 135, avenue Jean Mermoz et appartenant à M. Sadock Abadi - Approbation d'une convention -</i>	(p. 6)
<b>N° B-2011-2096</b>	<i>Fermeture du MIN de Lyon-Perrache - Indemnisation complémentaire - Approbation du projet de protocole transactionnel -</i>	(p. 8)
<b>N° B-2011-2097</b>	<i>Bron - Démolition partielle de l'îlot Caravelle - Autorisation de signer un marché pour des prestations de maîtrise d'œuvre de démolition (hors loi MOP) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
<b>N° B-2011-2098</b>	<i>Lyon 9° - Ouvrages de rétention et aménagements associés dans le cadre de la défense contre les inondations du ruisseau des Gorges de la Duchère - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
<b>N° B-2011-2099</b>	<i>Lyon 8° - ZAC Mermoz Nord - Autorisation de signer le marché d'architecte en chef et de suivi de la qualité environnementale pour l'aménagement de la ZAC Mermoz à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)

<b>N° B-2011-2100</b>	<i>Prestations de vidage des corbeilles de propreté sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché composé de 4 lots - Autorisation de signer un marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)
<b>N° B-2011-2101</b>	<i>Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos - Section Deperet Bruyères - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours -</i>	(p. 4)
<b>N° B-2011-2102</b>	<i>Lyon 3° - Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec l'entreprise PEIX -</i>	(p. 8)
<b>N° B-2011-2103</b>	<i>Assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 7)
<b>N° B-2011-2104</b>	<i>Lyon 9° - ZAC de l'Industrie - Reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours -</i>	(p. 8)
<b>N° B-2011-2105</b>	<i>Impression des supports d'information de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 9)
<b>N° B-2011-2106</b>	<i>Meyzieu - Réalisation des aménagements permettant de garantir la conformité de la station d'épuration de Meyzieu vis-à-vis de la directive ERU - Autorisation de signer un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'étage biologique de la station d'épuration de Meyzieu -</i>	(p. 7)
<b>N° B-2011-2107</b>	<i>Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et, éventuellement 2012, 2013 et 2014, par reconduction expresse - Lot n°1 : marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 4)
<b>N° B-2011-2108</b>	<i>Marchés communautaires attribués à la Société de distribution d'eaux intercommunales (SDEI) - Avenant collectif de transfert de marchés à la Société lyonnaise des eaux France -</i>	(p. 9)
<b>N° B-2011-2109</b>	<i>Marché attribué à la Société Toulousaine d'études et de réalisation en électronique et en automatique : Fourniture de piles et accus pour les appareillages de comptage routier automatique - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Sterela -</i>	(p. 4)
<b>N° B-2011-2110</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à des organismes de logements sociaux auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 9)
<b>N° B-2011-2111</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Semcoda auprès de Dexia Crédit local de France -</i>	(p. 9)
<b>N° B-2011-2112</b>	<i>Démarche de connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Conventions annuelles d'application avec la ville de Lyon et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central - Attribution des subventions 2011 -</i>	(p. 9)
<b>N° B-2011-2113</b>	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour un déplacement au Mali -</i>	(p. 10)
<b>N° B-2011-2114</b>	<i>Chassieu - Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte d'Eurexpo par le sud - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours -</i>	(p. 4)
<b>N° B-2011-2115</b>	<i>Tronçon ouest périphérique (TOP) - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du TOP - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint -</i>	(p. 10)

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 7 février 2011 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le 31 janvier 2011 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRESIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Dounia Besson pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Besson, vous avez la parole.

*(Madame Dounia Besson est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G.

**Absents excusés** : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

**Absents non excusés** : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Adoption du procès-verbal

#### du Bureau du 13 décembre 2010

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du Bureau du 13 décembre 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).*

**N° B-2011-2068** - Chassieu - Acquisition de la partie privée de la rue Blaise Pascal et classement dans le domaine public de voirie communautaire - Direction de la voirie -

**N° B-2011-2101** - Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos - Section Deperet Bruyères - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Direction de la voirie -

**N° B-2011-2107** - Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et, éventuellement 2012, 2013 et 2014, par reconduction expresse - Lot n°1 : marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

**N° B-2011-2109** - Marché attribué à la Société Toulousaine d'études et de réalisation en électroniques et en automatique :

Fourniture de piles et accus pour les appareillages de comptage routier automatique - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Sterela - Direction de la voirie -

**N° B-2011-2114** - Chassieu - Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte d'Eurexpo par le sud - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2011-2068, B-2011-2101, B-2011-2107, B-2011-2109 et 2011-2114. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, le premier dossier concerne la commune de Chassieu, pour le classement dans le domaine public de voirie communautaire, de la partie privée de la rue Blaise Pascal.

On rappelle que l'association syndicale Les Pierres Blanches a sollicité la Communauté urbaine afin d'obtenir ce classement dans le domaine public de voie communautaire. Cette partie privée reliant la partie de la rue Blaise Pascal appartenant déjà à la voirie communautaire et la rue Augustin Fresnel elle-même voie communautaire. Pour cette raison, monsieur le maire de Chassieu a demandé de bien vouloir prendre en considération cette demande.

L'association s'est engagée à céder gratuitement le terrain constituant l'emprise de la voie. L'ensemble des services communautaires a émis un avis favorable à ce classement. Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, il n'y a donc pas eu d'enquête publique. Voilà pour ce premier dossier.

Le dossier suivant concerne la commune de Tassin la Demi Lune. On rappelle que, par délibération du 28 juin 2010, le conseil de Communauté avait approuvé les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération, réaménagement du chemin Finat Duclos - section Depeyret Bruyères. Bien sûr l'aménagement de ce chemin a été inscrit à la PPI. Le marché, objet du présent dossier concerne la désignation du maître d'œuvre par voie d'appel d'offres ouvert, avec l'intervention d'un jury.

Après examen des offres, sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation, le jury, en séance du 21 janvier 2011, a classé première l'offre de l'entreprise Ingedia pour un montant de 229 000 €HT. Il est donc proposé au Bureau d'attribuer et d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre.

Le dossier suivant concerne la fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et, éventuellement les 3 années suivantes. On rappelle que ce dossier avait été déjà fait mais avait été déclaré sans suite. Ainsi nous relançons ce marché, avec surtout le lot n° 1 pour un montant de 1 600 000 €HT maximum pour 4 ans.

Je rappelle que cette opération avait été décomposée en 2 lots géographiques :

- le lot n° 1 concerne les communes de Lyon et Villeurbanne, objet du présent dossier,

- le lot n° 2 concernant les autres communes.

Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, et chaque lot fera l'objet d'un marché à bons de commande. Le présent dossier concerne également l'autorisation donnée à monsieur le Président pour signer le marché n° 1.

Le marché suivant, c'est un avenant tout simplement. On rappelle que, par décision du 26 mai 2010, la société Ermic - Etudes et Réalisation en électronique et en automatique, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Toulousaine d'études et de réalisation en électronique et en automatique, a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite société.

Cette dite société est dissoute par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et entraîne la transmission universelle de son patrimoine à la Société Etudes et Réalisation en électronique et en automatique (Ermic) sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Le présent avenant de transfert vient donc prendre acte de cette opération et autorise la société Sterela à se substituer. Un marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldé est concerné, à savoir le marché concernant la fourniture de piles et accus pour les appareillages de comptage routier automatique à la direction de la voirie. Bien entendu, cet avenant ne change en rien le marché.

Enfin, le dernier dossier concerne la commune de Chassieu avec la création d'une voie nouvelle de desserte d'Eurexpo par le sud.

En date du 12 juillet 2004, le conseil de Communauté avait inscrit la création d'une voie nouvelle à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 dans le cadre de l'amélioration des accès au site d'Eurexpo.

Ce projet de voie nouvelle doit accompagner bien sûr le développement et la revalorisation de la zone industrielle Mi-Plaine et améliorer la desserte et le maillage de cette zone. La voie nouvelle est située dans une zone en pleine mutation.

Les contraintes suivantes devront être prises en compte, à savoir :

- les contraintes aéronautiques,
- les contraintes environnementales,
- les contraintes liées au passage de convois exceptionnels, notamment sur la RD 306,
- les contraintes d'urbanisme.

Je rappelle que l'enveloppe financière de ces travaux est prévue à hauteur de 5 500 000 € HT.

Le présent dossier concerne la désignation du maître d'œuvre par voie d'appel d'offres avec intervention d'un jury.

Après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation, le jury, en date du 28 janvier 2011, a classé première l'offre du groupement Egis/Atelier Anne Gardoni/Villes et paysages pour un montant de 406 693 € TTC.

Le présent dossier concerne donc l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le Président pour le signer.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

**N° B-2011-2069** - Saint Priest - Acquisition des lots n° 249, 231, 250, 224, 1063 et 1064 dépendant de la copropriété Les Alpes située 7, rue Juliette Récamier et appartenant à M. Meddour et Mme Oumeddour - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2006-4482 du 4 septembre 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2070** - Saint Priest - Acquisition du lot n° 17 dépendant de la copropriété Les Alpes située 22, rue Maréchal Leclerc et appartenant aux conjoints Braichet - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2007-4965 du 26 février 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2071** - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle située 640, route de la Nation et appartenant aux époux Poizat - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2010-1986 du 13 décembre 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2072** - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 645, route de la Nation et appartenant aux conjoints Lalanne - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2010-1984 du 13 décembre 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2073** - Villeurbanne - Acquisition de 3 parcelles de terrain situées 51, rue Emile Descorps et appartenant à la Société Gonnet et Cie - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2074** - Villeurbanne - Acquisition de 3 parcelles de terrain situées 108-110, rue Léon Blum et angle rue Emile Descorps et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) Pitance - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2075** - Décines Charpieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située 162, rue Jean Jaurès et appartenant à la commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2076** - Neuville sur Saône - Acquisition de la parcelle AD 408 appartenant à la société Sanofi, dans le cadre de la réalisation d'une station d'épuration et promesse unilatérale de vente d'un tènement d'environ 9,49 hectares sur le secteur en Champagne au profit de Sanofi Pasteur - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2077** - Curis au Mont d'Or - Acquisition d'une parcelle de terrain située 626, rue du Pontet et appartenant à la SCI les Trois Y - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2078** - Meyzieu - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue des Mimosas lieu-dit Le Carreau à Meyzieu

et appartenant à l'association syndicale des propriétaires du domaine de la Combe aux Loups - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2079** - Sathonay Village - Acquisition d'une parcelle de terrain située lieudit les Vosières et appartenant aux époux Bagard - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2080** - Rillieux la Pape - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue de Rome et appartenant à la SAS Novade - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2081** - Lyon 5° - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Noyers et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2083** - Irigny - Acquisition d'une parcelle de terrain bâtie située 5, rue du Marjolet et appartenant à la SCI JLPI - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2084** - Irigny - Acquisition d'une parcelle de terrain bâtie située 1 et 3, rue du Marjolet et appartenant à M. Francis Barry - Abrogation de la décision n° B-2010-1924 du 15 novembre 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2085** - Saint Priest - Acquisition du lot n° 8 du lotissement situé 12, rue Maréchal Leclerc et appartenant à Mme Viggiani - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2086** - Saint Priest - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat, de terrains communautaires situés route d'Heyrieux - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2087** - Saint Genis Laval - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon Habitat de l'immeuble situé 1 bis, impasse Marion - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2088** - Saint Genis Laval - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un immeuble situé 3, rue Froide - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2089** - Saint Genis Laval - Revente, à la société Alliade Habitat, de l'immeuble situé 62, rue de Collonges - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2090** - Lyon 4° - Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et

d'expropriation (DUP) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2091** - Lyon 4° - Requalification de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

**N° B-2011-2092** - Lyon 8° - Aménagement de la ZAC Mermoz Nord - Eviction d'un commerce situé 127, avenue Jean Mermoz et appartenant à M. Hacène Omar - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2093** - Lyon 8° - Aménagement de la ZAC Mermoz Nord - Eviction d'un commerce situé 137, avenue Jean Mermoz et appartenant à la SARL Opan III - Prise en charge des frais de dissolution et de liquidation de la société - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2011-2095** - Lyon 8° - Aménagement de la ZAC Mermoz Nord - Eviction d'un commerce situé 135, avenue Jean Mermoz et appartenant à M. Sadock Abadi - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Barral rapporte les dossiers n° B-2011-2069 à B-2011-2081, B-2011-2083 à B-2011-2093 et B-2011-2095. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur** : Monsieur le Président, divers dossiers d'acquisitions, les dossiers n° B-2011-2075 à Décines Charpieu, n° B-2011-2077 à Curis au Mont d'Or, n° B-2011-2081 à Lyon 5°, n° B-2011-2084 à Irigny et le n° B-2011-2078 à Meyzieu, concernent les acquisitions de plusieurs parcelles pour une superficie de 2 088 mètres carrés, qui se feront à titre gratuit et nécessaires à des projets de proximité pour la voirie.

Les dossiers n° B-2011-2073 à Villeurbanne ainsi que les n° B-2011-2074 et n° B-2011-2083 à Irigny, toujours pour des projets de proximité pour la voirie : Il s'agit de l'acquisition de 1 826 mètres carrés de terrain sur lesquels sont présents 2 bâtis pour un montant de 147 175 €.

Les dossiers n° B-2011-2071 et n° B-2011-2072 à Rochetaillée sur Saône, pour les aménagements de voirie, notamment la route de la Nation, sont relatifs à l'acquisition d'un terrain de 37 mètres carrés pour un montant de 520 €.

Ensuite, le dossier n° B-2011-2076 à Neuville sur Saône concerne l'acquisition, à la société Sanofi, d'un terrain d'une surface de 9 981 mètres carrés nécessaire à l'aménagement d'une nouvelle station d'épuration, et ce terrain sera acquis pour un montant de 657 800 €, acquisition rattachée aussi à une promesse de vente à la société Sanofi, d'un terrain de près de 9 hectares qui se fera dans le cadre de cette promesse d'ici la fin de l'année 2014.

Ensuite, le dossier n° B-2011-2079 à Sathonay Village, dans le cadre de l'aménagement du Ruisseau du Ravin : Il s'agit de l'acquisition d'un terrain de 835 mètres carrés pour un montant de 11 356 €.



Ensuite, dans le cadre de l'aménagement GPV Rillieux la Pape, le dossier n° B-2011-2080 concerne l'acquisition de terrains pour une surface de 3 170 mètres carrés, acquisition à titre gratuit auprès de la SAS Novade.

Ensuite, le dossier n° B-2011-2085 à Saint Priest, dans le cadre de la ZAC du Triangle à Saint Priest concerne l'acquisition d'une maison pour un montant de 330 000 €.

Ensuite, une cession de terrain : le dossier n° B-2011-2089, à Saint Genis Laval, pour une cession au profit d'Alliade habitat, suite à préemption. Cette cession d'une maison, pour un montant de 195 000 €, permettra de réaliser 8 logements PLUS et 3 logements PLAI.

Ensuite, divers dossiers d'aménagements à Lyon 8° : n° B-2011-2092, n° B-2011-2093 et n° B-2011-2095, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Mermoz. Il s'agit donc d'attribuer, dans le cadre d'évictions commerciales, une indemnité pour 3 commerces pour un montant de 182 241 €.

Le dossier n° B-2011-2088 à Saint Genis Laval : il s'agit de mettre à disposition, par bail emphytéotique de 55 ans avec un loyer de 1 € par an sur ces 55 années, avec un droit d'entrée de 115 156 €, un terrain sur lequel pourront être réalisés 4 logements PLUS et 1 logement PLAI.

Toujours à Saint Genis Laval, le dossier n° B-2011-2087, il s'agit de mettre à disposition de l'OPH Grand Lyon Habitat, pour réaliser 1 logement PLAI avec un droit d'entrée de 0 €, par bail emphytéotique sur 55 ans et un loyer, pour les 55 ans, de 55 €.

Ensuite le dossier n° B-2011-2086 à Saint Priest est relatif à la mise à disposition de l'OPH Grand Lyon Habitat, pour réaliser 13 logements PLAI, une propriété avec un droit d'entrée de 0 €, un bail de 55 ans et un loyer également de 0 €. Concernant cette décision, il s'agit de pouvoir prendre en compte le fait que le terrain est pollué et qu'il y a des travaux spéciaux réalisés sur ce terrain pour un montant de 180 000 € et la cession était de 106 000 €.

A Saint Priest, les dossiers n° B-2011-2069 et n° B-2011-2070, il s'agit de l'abrogation de 2 décisions. La première du 4 novembre 2006, la n° B-2006-4482 et la deuxième du 26 février 2007, la n° B-2007-4965.

A Lyon 4°, le dossier n° B-2011-2091, requalification avenue de Birmingham - secteur tunnel Croix-Rousse : Il s'agit d'engager la DUP pour des aménagements de voirie.

Enfin, le dernier dossier n° B-2011-2090, pont Schuman et quais, dans le cadre du projet global, rives de Saône, il s'agit également d'engager la DUP pour ces projets. Voilà monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet n'ayant pas pris part, ni au débat, ni au vote du dossier n° B-2011-2089 ; M. Da Passano (pouvoir à M. Barral) n'ayant pas pris part, ni au débat, ni au vote du dossier n° B-2011-2083 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

---

**N° B-2011-2082** - Mions - Joliot Curie - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer un avenant n° 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charrier rapporte le dossier n° B-2011-2082. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur** : Ce dossier n° B-2011-2082 concerne la ville de Mions, la cité Joliot Curie. Il vous est proposé d'autoriser à signer un avenant d'un montant d'un peu plus de 13 000 € TTC à propos du marché de maîtrise d'œuvre. Les raisons de cet avenant sont évoquées dans le dossier. Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

---

**N° B-2011-2094** - Ecully - Lyon 9° - Dommages subis par l'immeuble les Allées Vertes sur son système d'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement du Parc du Vallon des Gorges de la Duchère - Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Cité Nouvelle, propriétaire dudit immeuble - Direction de l'eau -

**N° B-2011-2098** - Lyon 9° - Ouvrages de rétention et aménagements associés dans le cadre de la défense contre les inondations du ruisseau des Gorges de la Duchère - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

**N° B-2011-2103** - Assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

**N° B-2011-2106** - Meyzieu - Réalisation des aménagements permettant de garantir la conformité de la station d'épuration de Meyzieu vis-à-vis de la directive ERU - Autorisation de signer un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'étagé biologique de la station d'épuration de Meyzieu - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° B-2011-2094, B-2011-2098, B-2011-2103 et B-2011-2106. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le numéro B-2011-2094 concerne les communes d'Ecully et Lyon 9°. La Communauté urbaine réalise l'aménagement du Parc du Vallon des Gorges situé sur les communes de Lyon et Ecully. Ce projet s'inscrit dans le cadre du grand projet de ville du quartier de la Duchère. Dans le cadre d'une opération de renaturation de l'ensemble du vallon, le ruisseau aujourd'hui canalisé sera en partie remis à ciel ouvert.

Ce projet de décision concerne un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine et la société Cité Nouvelle, propriétaire de l'immeuble qui est concerné pour une partie du passage du ruisseau.

Le dossier n° B-2011-2098 concerne l'autorisation de signer un marché pour un ouvrage de rétention et aménagements, dans le cadre de la défense contre les inondations des gorges de la Duchère, ça concerne le même site, donc l'attribution du marché relatif aux ouvrages et rétention. L'appel d'offres a été lancé, la commission permanente d'appel d'offres, le 14 janvier 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Perrier pour un montant de 1 139 137 € HT. Il est donc demandé l'autorisation à monsieur le Président de signer le marché.

Ensuite le numéro B-2011-2103 concerne le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert et l'autorisation à monsieur le Président de signer le marché. Cela concerne l'assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats de mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de la production et de distribution d'eau sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Ce sont donc les futurs marchés de distribution d'eau potable.

Ce sera donc en principe en 2015 si, effectivement, l'arrêté Olivet le permet. Ce marché fera l'objet d'un marché à bons de commande. C'est un marché d'assistance technique donc assistance maître d'ouvrage. C'est un marché qui comporterait un engagement minimum de 300 000 € et un maximum de 1 200 000 € pour une durée ferme de 4 ans.

Le numéro B-2011-2106 concerne l'autorisation de signer un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'étage biologique de la station d'épuration de Meyzieu.

Ces travaux comprennent notamment l'amélioration de la station de Meyzieu pour un montant de 44 500 € en tranche ferme et de 34 500 € en tranche conditionnelle. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 25 janvier 2011, a classé première l'entreprise OTV France pour un montant total de 517 000 €.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° B-2011-2096** - Fermeture du MIN de Lyon-Perrache - Indemnisation complémentaire - Approbation du projet de protocole transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Assi rapporte le dossier n° B-2011-2096. Monsieur Assi, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ASSI, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Concernant l'approbation d'un projet de protocole transactionnel dans le cadre de la fermeture du MIN de Lyon-Perrache, on rappelle effectivement que le marché-gare a été fermé dès le 28 février 2009, qu'un certain nombre de transactions avaient eu lieu avec les exploitants mais étant résiduel à un conflit avec une société qui exploitait un tabac-presse sous la voûte de l'entrée principale, qui avait effectivement fait l'objet d'un recours au tribunal administratif.

Malgré ce recours, les parties ont continué leurs discussions et un protocole d'accord a été fait, et qui prévoit la renonciation, par madame Dussuyer et monsieur Pierre Kajo, propriétaires de la SNC Kiosque Marché, de tout recours. L'indemnité transactionnelle s'est décomposée à hauteur de 100 000 € à verser par la Communauté urbaine et une Sogely répartis ainsi :

70 000 € pour la Sogely et 30 000 € versés par la Communauté urbaine qui seront prélevés sur la provision constituée en 2007.

Il ne restera alors qu'un seul dossier de contentieux en cours n'impliquant que la Communauté urbaine, initié par les établissements TRADIS (logisticien transports frigorifiques de primeurs). Donc petit à petit, on va vers la conclusion de ce grand dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ASSI.

---

**N° B-2011-2097** - Bron - Démolition partielle de l'îlot Caravelle - Autorisation de signer un marché pour des prestations de maîtrise d'œuvre de démolition (hors loi MOP) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2011-2102** - Lyon 3° - Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec l'entreprise PEIX - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Blein rapporte les dossiers n° B-2011-2097 et B-2011-2102. Monsieur Blein, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BLEIN, rapporteur** : Monsieur le Président, le dossier n° B-2011-2102 vise à vous autoriser à signer le marché de travaux relatif à la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine pour le lot n° 3 qui concerne des travaux de déconstruction et de maçonnerie avec l'entreprise PEIX pour un montant de 252 634,44 € HT et le dossier n° B-2011-2097 vise également à vous autoriser à signer un marché concernant des prestations de maîtrise d'œuvre hors loi MOP pour la démolition d'une partie des bâtiments de l'îlot Caravelle à Bron avec le groupement d'entreprises Ginger/SCE/Asur/Mediactif pour un montant de 175 005 € HT.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLEIN.

---

**N° B-2011-2099** - Lyon 8° - ZAC Mermoz Nord - Autorisation de signer le marché d'architecte en chef et de suivi de la qualité environnementale pour l'aménagement de la ZAC Mermoz à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° B-2011-2104** - Lyon 9° - ZAC de l'Industrie - Reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Buna rapporte les dossiers n° B-2011-2099 et B-2011-2104. Monsieur Buna, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BUNA, rapporteur** : Le premier dossier concerne la ZAC Mermoz Nord, l'autorisation de signer le marché



d'architecte en chef et de suivi de la qualité environnementale. C'est une ZAC en régie directe dans le cadre d'une opération ORU dont je ne vous rappelle pas, parce qu'on a eu l'occasion de s'y appesantir souvent, les objectifs généraux.

C'est le groupement Civita - Terre Eco qui a été désigné pour une durée de 6 ans et un montant qui varie entre 130 000 et 350 000 €.

Le deuxième dossier concerne la ZAC de l'Industrie, la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde. C'est une autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre. C'est le groupement Tekhne qui a été désigné. Après bien des périodes de vicissitudes, puisqu'on avait envisagé une reconstruction en 2005, la livraison est prévue pour 2013, livraison du groupe scolaire de 11 classes, de la restauration scolaire et du gymnase.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Bouju, Brachet, Rivalta et Barge n'ayant pas pris part, ni au débat, ni au vote du dossier n° B-2011-2104 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA.

---

**N° B-2011-2100** - Prestations de vidage des corbeilles de propreté sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché composé de 4 lots - Autorisation de signer un marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte le dossier n° B-2011-2100. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Merci monsieur le Président. C'est la prestation de vidage des corbeilles de propreté sur le territoire de la Communauté urbaine. C'est un marché avec 4 lots et ce dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

---

**N° B-2011-2105** - Impression des supports d'information de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRESIDENT** : Je rapporte le dossier n° B-2011-2105, relatif à l'impression des supports d'information de la Communauté urbaine de Lyon et le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit de m'autoriser à signer les marchés. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° B-2011-2108** - Marchés communautaires attribués à la Société de distribution d'eaux intercommunales (SDEI) - Avenant collectif de transfert de marchés à la Société lyonnaise des eaux France - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**N° B-2011-2110** - Garanties d'emprunts accordées à des organismes de logements sociaux auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

**N° B-2011-2111** - Garanties d'emprunts accordées à la Semcoda auprès de Dexia Crédit local de France - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Pédrini rapporte les dossiers n° B-2011-2108, B-2011-2110 et B-2011-2111. Madame Pédrini, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur** : Le dossier n° B-2011-2108 concerne une signature d'avenant de transfert pour des marchés communautaires attribués de la SDEI (Société de distribution d'eaux intercommunales) à la Société lyonnaise des eaux. 5 marchés sont concernés dont 4 gérés par la direction de l'eau, et un par la direction de la propreté.

Le dossier n° B-2011-2110 concerne des garanties d'emprunts accordées à des organismes de logements sociaux. Le prêteur est la Caisse des dépôts et consignations. Ce dossier regroupe les opérations immobilières de 3 entreprises sociales pour l'habitat : Semcoda, Immobilière Rhône-Alpes et Alliade Habitat. Pour ces 3 organismes, les emprunts garantis à 85 % concernent 118 logements à construire et 14 logements en acquisition.

Pour l'ensemble de ces opérations, le montant total garanti est de 10 999 933 €.

Le dossier n° B-2011-2111 porte sur des garanties d'emprunts accordées à la Semcoda. Le prêteur est Dexia crédit local de France. Il propose de garantir une opération de construction de 10 logements pour un montant total à garantir de 965 430 €.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet n'ayant pas pris part, ni au débat, ni au vote du dossier n° B-2011-2110 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PEDRINI.

---

**N° B-2011-2112** - Démarche de connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Conventions annuelles d'application avec la ville de Lyon et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central - Attribution des subventions 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles rapporte le dossier n° B-2011-2112. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit, pour ce dossier, de la poursuite d'une opération qui a été lancée l'année passée et dont le principe a été posé par une délibération du Conseil communautaire du 11 janvier 2010 qui consiste dans le recensement de toutes les espèces végétales du Grand Lyon, par mail de 1 kilomètre carré. Cela se traduit par la signature de 2 conventions avec 2 structures qui sont le conservatoire botanique du Massif central, qui est l'antenne locale du muséum d'histoire naturelle, et le Jardin botanique de la ville de Lyon.

Cette année, cela se traduit par une convention avec le conservatoire botanique du Massif central d'une hauteur de 45 000 € et une convention avec le Jardin botanique de la ville de Lyon de 16 000 €.

Pour information, un tiers du territoire communautaire a été couvert l'année passée, avec 1 100 espèces végétales recensées et toutes ces informations sont mises sur un système d'information géographique, sur un site Web qui est accessible à tous, sauf en cas d'espèces protégées évidemment et qui sont à disposition de toutes les mairies et de tous les citoyens qui le désirent.

**M. LE PRESIDENT** : Et pourquoi le Massif central ?

**M. le Vice-Président CHARLES** : C'est tout simplement l'antenne locale du muséum d'histoire naturelle, le muséum national dont dépend la région Rhône-Alpes.

**M. LE PRESIDENT** : Les gens de notre musée à nous ne pouvaient pas y suffire ?

**M. le Vice-Président CHARLES** : C'est le jardin botanique. Il y a différentes manières de recenser les espèces végétales et, pour avoir un suivi scientifique unique, on a décidé de se baser sur la classification du muséum d'histoire naturelle et c'est le muséum qui nous a dit : "Pour avoir une garantie scientifique et d'accessibilité à tout le monde, passez par notre antenne qui est le conservatoire botanique du Massif central qui est à Clermont". C'est donc pour cela qu'on a fait une convention tripartite avec le jardin botanique qui a énormément de ressources, le conservatoire et nous, sachant que nous sommes, à ma connaissance, la première agglomération à recenser, de manière systématique, toutes les espèces végétales qui sont sur son territoire.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° B-2011-2113** - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrrière pour un déplacement au Mali - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Frih rapporte le dossier n° B-2011-2113. Madame Frih, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit d'accorder un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrrière pour une mission du 10 au 14 février 2011 au Mali, dans le cadre du suivi de la convention de partenariat entre les 2 agglomérations.

**M. LE PRESIDENT** : Vous ferez attention qu'il ne se fasse pas enlever ! Non, ils nous le renverraient. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

---

**N° B-2011-2115** - Tronçon ouest périphérique (TOP) - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du TOP - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint - Direction des grands projets -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Desseigne rapporte le dossier n° B-2011-2115. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DESSEIGNE, rapporteur** : Monsieur le Président, le projet de décision n° B-2011-2115 tend à vous autoriser à signer un marché à bons de commande d'une durée de 4 années avec un minimum de 897 000 € et un maximum de 3 468 400 €. Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet du tronçon ouest du périphérique, assistance globale au maître d'ouvrage sur les aspects stratégiques d'organisation de l'opération et réalisation et coordination d'études préalables et de différents diagnostics.

Le dossier comporte une erreur. En effet, dans le 1° - du délibère, il convient de lire le groupement d'entreprises "Egis Routes-Arcadis" au lieu de "Engis Routes-Arcadius".

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DESSEIGNE.

**M. LE PRESIDENT** : Nous en avons terminé.

*La séance est levée à 11 heures 50.*

---